

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,
JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 27 juillet 1843.

Des propriétaires de vignes de la Gironde viennent d'adresser au conseil des ministres une pétition qui, en constatant de graves souffrances, soulève plusieurs questions assez importantes. Il y a quelques jours, le comité central vinicole, après avoir révélé toute la misère qui pèse sur l'industrie des vignes, demandait au gouvernement un prêt de deux millions spécialement destiné à vernement acquitter l'impôt; demande tardive que le ministre ne pourrait pas accorder en l'absence des chambres, quand même il y serait disposé, ce qui est douteux. L'année dernière, des propriétaires isolés avaient demandé à acquitter l'impôt en nature, et il était facile de prévoir qu'une pareille proposition ne serait pas acceptée. C'est qu'en effet elle n'était pas acceptable. L'administration n'est pas organisée de manière à percevoir l'impôt en nature. Si les vinicoles étaient admis à donner une portion de leur récolte pour acquitter le foncier, les propriétaires de prairies demanderaient bientôt à payer en foin, les laboureurs à payer en céréales, les propriétaires de forêts en bois, et les maîtres de forges en fer, etc. Sans nous prononcer aucunement sur une proposition pour et contre laquelle on peut faire valoir d'excellents arguments, qui non-seulement changerait le mode de perception, mais encore bouleverserait tout le système financier, nous dirons simplement qu'il n'appartient pas au ministre de trancher une telle question, que la loi seule peut le faire, et qu'une loi semblable demande de graves études auxquelles on ne s'est pas livré d'une manière assez sérieuse.

Les propriétaires de Sauternes font aujourd'hui une proposition; ils disent aux ministres :
 Notre impuissance à payer les impositions est plus grande que jamais; elle s'étend aujourd'hui à tous les propriétaires. Quelques uns ont pu encore emprunter; d'autres ont été obligés de vendre à cent francs de perte par tonneau, pour donner quelques à-comptes au percepteur, et, malgré ces témoignages de bonne volonté, des commandements ont été reçus et des saisies ont été opérées.

Si notre résistance était l'effet d'une opposition systématique, nous comprendrions ces faits nouveaux qui vont nous achever; mais à quoi bon des saisies éclatantes avec un grand renfort de gendarmes, ce qui ne fait qu'ajouter à l'irritation toujours croissante, nous dirons même au désespoir des malheureux habitants de cette nouvelle Irlande?

La justice et surtout la prudence prescrivent, ce nous semble, au gouvernement un peu de tolérance.
 Nous vous demandons en conséquence, messieurs les ministres, d'ordonner que les saisies soient opérées sans frais. Songez que, sur 100 propriétaires, les percepteurs sont et seront toujours désormais obligés d'en exécuter au moins 95.

Nous prenons l'engagement formel de faire transporter, à la première réquisition de M. le préfet, nos vins sur tel marché indiqué par la loi. Nous donnerons même une caution si vous le désirez.

Si nos vins peuvent ainsi trouver des acquéreurs, nous serons libérés envers le trésor, sans que notre position soit devenue plus mauvaise et que nous ayons été obligés de maudire encore davantage les auteurs de nos maux.

Nous espérons, messieurs les ministres, que vous voudrez bien accueillir notre juste demande; car, vous le savez, ce n'est point nous qui avons créé la position épouvantable dans laquelle nous gémissons : elle est due tout entière à l'indifférence et au mauvais vouloir du gouvernement.
 Que s'est-il passé, en effet, il y a quelques jours, à la chambre, au sujet

de la deuxième proposition de M. Mauguin? Rien de plus indispensable à la santé des populations si horriblement empoisonnées dans les grandes villes surtout, rien de plus moral à la fois que d'empêcher les falsifications de vins. Cette mesure, aussi juste que nécessaire, nous la réclamions nous-mêmes comme un petit soulagement à nos souffrances. M. Guizot, si l'on en croit le journal ministériel de Bordeaux, avait promis à deux députés de prendre la parole pour appuyer la proposition. Eh bien! pour ne pas mécontenter quelques falsificateurs de vins, ce ministre n'a point voulu se trouver à la séance indiquée, et la proposition a été retirée de l'ordre du jour.

On ne manquera pas d'accuser les propriétaires de vignes de vouloir revenir par un moyen détourné à l'acquiescement de l'impôt en nature, en examinant la portée de leur demande d'aujourd'hui; leur proposition ne mérite pas moins d'être prise en sérieuse considération. La misère est réelle; le gouvernement n'a fait pour la soulager que très-peu d'efforts qui n'ont pas été couronnés de succès. Les états voisins ferment leurs portes à nos produits vinicoles par des taxes exagérées; rien n'a été fait pour obtenir d'eux des conditions meilleures, en sorte que l'industrie vinicole, ruinée au milieu de l'abondance, meurt de pléthore. Le premier devoir d'un gouvernement vis-à-vis de l'industrie est d'ouvrir des débouchés aux produits qui dépassent les besoins de la consommation intérieure; le gouvernement n'a pas su le remplir; les vinicoles sont donc autorisés à lui dire, comme ils le font en effet, que leur position est due à son indifférence et à son mauvais vouloir. Le traité avec la Hollande a seul ouvert une voie nouvelle; mais le bien qui en doit résulter est lent à se produire, parce que c'est sur l'ouverture des colonies néerlandaises seulement que les vinicoles peuvent fonder de réelles espérances; encore ne faut-il pas se dissimuler que cette ressource sera minime relativement au trop plein qui encombre les celliers.

L'adoption de la proposition Mauguin, de Lasalle et Tesnières devait être d'un grand secours pour l'industrie vinicole; le ministre a eu l'art de faire admettre un amendement présenté avec une bonhomie adroitement calculée, et il est fort à craindre qu'il en détruise l'effet par les mesures qu'il est autorisé à prendre, sans nul contrôle, du moins jusqu'à la nouvelle session.

L'éclairage à l'alcool, la fabrication des vernis, la chapellerie peuvent fournir aux esprits de vin un débouché immense qui, sans consommer entièrement le trop plein, suffirait sans nul doute à améliorer grandement la situation; mais si on impose un droit de dénaturation trop élevé, surtout si, après avoir dénaturé, on met des entraves à la circulation, la loi nouvelle ne produira aucun bon effet. Les prétentions de la régie vis-à-vis de toute industrie sont si exagérées, elle est si peu disposée à ouvrir la main pour en laisser sortir ce qu'elle y a un jour enfoncé, que toutes les craintes sont permises. Il y a au surplus d'autres sujets de redouter les dispositions du pouvoir : les compagnies d'éclairage au gaz sont puissantes, leurs actionnaires sont nombreux, haut placés, comme on dit, et il est permis de craindre que les intérêts des propriétaires vinicoles et du public, qui se trouvent toujours très-bien de la concurrence, ne soient sacrifiés à ces compagnies.

Un mot de la question des saisies sans frais, qui est le point principal de la pétition des vinicoles de Sauternes. Nous ne pen-

sons pas qu'on puisse faire pour les propriétaires de vignes ce qu'on ne fait pas pour les autres; mais n'est-il pas déplorable que le fisc faisant saisir des récoltes pour le paiement de l'impôt grève encore ces récoltes de frais énormes, de telle sorte que le trésor, sans recevoir davantage, fasse payer double, ou à peu près, le montant de la taxe? C'est donc pour tous qu'il conviendrait de supprimer les frais de saisies. Cet allègement, dira-t-on, augmenterait les embarras du fisc. Cela n'est pas prouvé. Ces embarras peuvent facilement disparaître, s'ils existaient; on ne se fait pas saisir par plaisir; on ne voit pas de gaieté de cœur ses récoltes transportées sur la place publique. Au surplus, on n'administre pas un grand pays sans avoir à conjurer des embarras; toute bonne mesure en peut faire naître, mais nulle question de finances n'est insoluble.

La pétition des vinicoles aborde un autre point : elle demande que le ministre ouvre à nos vins le marché anglais, en permettant l'introduction des rails d'Angleterre nécessaires à la construction de nos chemins de fer. Ici les propriétaires de vignes n'ont eu en vue que leurs seuls intérêts, et c'est toujours ainsi qu'on restreint les questions. Les vinicoles ne souffrent pas seuls, toute l'agriculture éprouve un malaise du prix exagéré des fers; ce n'est donc pas une loi particulière, mais une loi générale sur cet objet qu'il faut demander au pouvoir. Nous sommes certains qu'on pourrait concilier les intérêts de nos fabriques avec ceux de la population tout entière; mais le pouvoir y songe-t-il?

Paris, le 25 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* publie enfin ce matin l'ordonnance royale qui appelle M. de Mackau aux fonctions de ministre de la marine en remplacement de M. l'amiral Roussin. Cette nomination n'a aucun caractère politique. Il fallait à M. Guizot un ministre de la marine, il a pris le premier qui s'est présenté, sans s'inquiéter des opinions qu'il pouvait avoir. C'est une chose assez généralement reçue aujourd'hui qu'un ministre de la marine n'est pas tenu d'avoir une opinion. Il pourrait être légitimiste, il pourrait même se passer la fantaisie de faire le démocrate : pourvu qu'il mène assez bien les affaires de son département, on ne lui en demande pas davantage.

Les ministres de la marine n'étant pas des hommes politiques, ce n'est donc pas dans le choix qu'on en fait parmi les concurrents, qui sont toujours nombreux quand il s'agit d'accepter un portefeuille, qu'il faut aller chercher une pensée politique. Aussi n'est-ce pas à la nomination de M. de Mackau qu'on attendait M. Guizot; on l'attendait et on l'attend encore au remplacement de M. Teste, de M. Martin (du Nord) et de M. Cunin-Gridaine. Tous les journaux parlent, depuis plusieurs jours, de la nécessité aujourd'hui reconnue de remplacer ces ministres, et tous s'accordent à peu près sur la probabilité des choix de M. Guizot. C'est toujours M. Dumon (du Lot) qu'on veut donner pour successeur à M. Teste; c'est au profit de M. Hébert qu'on veut dépouiller M. Martin de sa simarre; enfin c'est M. de Salvandy qu'il s'agit de substituer à M. Cunin-Gridaine. Voilà des choix qui seraient significatifs et qui parleraient haut.

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA FEMME ABANDONNÉE.

ÉPIQUE DE LA CAMPAGNE DE RUSSIE.

Le 26 novembre 1812, une troupe innombrable de soldats de toutes armes, d'administrateurs et d'employés militaires, confondus et démorallisés, qui traînaient à leur suite des femmes et des enfants, malgré la défense expresse qui avait été faite d'en conduire à l'armée; des cantinières, des blanchisseuses, escortées de cette foule de spectateurs et de brocanteurs qui suivent toujours les expéditions de guerre, se dirigeaient lentement et silencieusement vers Borisów, qui avait été indiqué comme point de réunion de l'armée française au-delà de la Bérésina. La neige tombait en abondance; un vent impétueux soufflait et couvrait l'horizon d'un voile épais et sombre. Presque tous les chevaux mouraient; l'artillerie n'avait presque plus d'attelages. Parmi les hommes, les uns, engourdis et glacés, cédaient au sommeil qui donne la mort, les autres étaient désarmés par la faim, qui leur ôtait la force d'agir, et par les rigueurs intolérables du froid qui gelaient leurs mains. Ceux qui pouvaient encore se servir de leurs armes avaient à se défendre contre l'ennemi qui les harcelait sans cesse. Des nuées de cosaques les entouraient pendant le jour, et à peine s'ils pouvaient avoir un peu de repos pendant la nuit. Déjà depuis Wisma le désordre s'était mis au sein de l'armée; des bandes d'hommes de tous les corps suivaient la route comme un troupeau sans force, se répandant, lorsque le soir venait, dans toutes les directions pour chercher du pain et un abri.

Les approvisionnements immenses de vivres qui avaient été réunis à Smolensk par une sagesse prévoyante, et qui devaient assurer l'existence de l'armée pendant un grand nombre de jours, avaient été pillés en une matinée par cette troupe en désordre, et une grande partie en avait été perdue et gaspillée sans profit pour personne.

Vers midi, la tête de cette colonne immense de non-combattants, qui depuis plusieurs jours entravait les opérations de la partie active de l'armée par son nombre et la lenteur de sa marche, arriva sur le bord de la Bérésina, sur laquelle le génie militaire avait construit un pont, et s'apprêta à le traverser.

Déjà les Russes attendaient l'armée française de l'autre côté du fleuve, et l'avant-garde, qui l'avait passé au gué, était aux prises avec les cosaques. L'ordre est donné de suspendre la marche des non-combattants, et deux cent cinquante bœufs à feu et leurs charrettes roulent sur le pont pour soutenir les divisions engagées sur l'autre rive. Les chevaux qui soutenaient le pont s'enfoncent sous une charge aussi énorme, et la confusion la plus épouvantable est le résultat de ce cruel événement. Grâce au courage des pontonniers, des marins et des sapeurs du génie, qui sont obligés de traîner dans l'eau glacée, ce désastre est réparé avant la fin du jour, et l'ordre est donné de reprendre la marche et de la continuer pendant toute la nuit, afin qu'au jour naissant le passage puisse être livré aux troupes, poursuivies dans toutes les directions par les divers corps de l'armée russe. Mais la nuit est sombre, le froid est excessif; rien ne peut arracher des bivouacs qu'ils ont établis ces malheureux en proie à tous les besoins, et qui n'ont rien conservé de leurs forces morales et physiques.

A la pointe du jour du 27, le mouvement commence. Mais, hélas! la plus horrible des confusions naît bientôt au milieu de cette foule inoffensive. Les troupes, qui devaient la croire écartée pendant la nuit, avaient combiné leurs mouvements de manière à effectuer ce passage avec autant d'ordre que la circonstance le permettait; mais les premières divisions arrivées au pont éprouvent une résistance passive, insurmontable, par la réunion des voitures, des chevaux, des hommes et des femmes qui encombraient le passage et qui s'écoulaient avec la plus grande lenteur. Les corps d'armée arrivent successivement et se précipitent sur le même point; ils y causent bientôt une affreuse confusion, encore augmentée par le feu des batteries russes qui ne cessaient de tirer sur cette masse d'hommes réunis.

Dans ce choc immense, chacun pense à sa propre conservation, les plus forts écartent les plus faibles, et bientôt le fleuve est couvert de débris de voitures, de chevaux précipités du pont et de malheureux qui luttent au milieu du courant, dont la rapidité les entraîne, et dont la surface est couverte d'énormes glaçons qui diminuent encore les chances de salut en augmentant le péril et les difficultés.

Au milieu de cette foule en désordre, on avait pu remarquer un homme de haute taille, monté sur un cheval vigoureux, et dont les broderies et les décorations qui s'apercevaient sous la pelisse dont il était couvert annonçaient un administrateur militaire du premier rang. Derrière lui, et sur la croupe de son cheval, était une jeune femme d'une grande beauté, qui l'étreignait avec angoisse, et qui portait sur son visage les traces de la crainte la plus vive et des souffrances les plus aiguës. Lorsque ces deux personnes eurent franchi le passage du pont et gagné la route, la jeune femme leva au ciel ses beaux yeux noyés de larmes pour le remercier de sa délivrance, et le mari regarda avec anxiété du côté du pont, en s'arrêtant comme pour attendre quelqu'un. C'est que, n'ayant conservé de ses équipages qu'un modeste caisson attelé d'un cheval et conduit par un domestique, il avait recommandé à ce dernier de le suivre aussi près que possible, et qu'il ne le voyait pas arriver. Cependant ce caisson contenait des choses bien précieuses pour lui, car, outre des effets d'habillement et des papiers importants, il renfermait des vivres en assez grande abondance, qu'il estimait alors beaucoup plus que les objets curieux qu'il avait recueillis au commencement de la campagne. Inquiet et tourmenté de la pensée de perdre une ressource qui lui était devenue si nécessaire, il témoignait le désir de retourner sur ses pas pour aller à sa recherche. A cette proposition, la jeune dame témoignait la plus grande répugnance, et supplia son mari d'abandonner un téméraire projet, qui lui semblait inéxecutable, tant était grande la foule qui encombraient encore le pont, et dont le désordre paraissait plutôt augmenter que diminuer. Mais ses représentations furent inutiles; son mari la fit descendre de cheval, l'établit auprès du feu d'un bivouac, et la recommanda à quelques officiers qui l'entouraient, et se mit en mesure d'exécuter ce qu'il avait projeté. La jeune dame le vit partir avec le plus profond désespoir; et, après avoir versé des larmes abondantes et prié avec la plus grande ferveur, elle attendit avec une impatience toujours croissante la personne qui était son seul appui dans une circonstance aussi malheureuse, et qui la laissait dans une position si cruelle. Les minutes et les heures se passèrent dans les plus vives appréhensions, car sa vue s'étendait au loin sur le cours du fleuve, qui à chaque instant recevait de nouvelles victimes, dont bien peu, hélas! pouvaient atteindre la rive.

Un chef de bataillon d'infanterie légère, tenant son cheval par la bride,

s'était aussi arrêté au feu du bivouac pour réchauffer ses membres engourdis, et il s'était placé en face de la jeune dame dont la situation devenait si inquiétante.

La troupe marchait avec une telle précipitation sur les deux ponts qui avaient été construits, que le passage de l'armée, qui, à la vérité, avait perdu une grande partie de son artillerie et de ses bagages, fut beaucoup plus prompt qu'on ne l'avait espéré. Déjà l'arrière-garde, qui avait soutenu toute la journée les efforts de l'ennemi, avait elle-même commencé sa retraite, et la dame ne voyait point revenir la personne qu'elle attendait; son désespoir était arrivé au plus haut degré. Enfin, le chef de bataillon, qui ne la perdait pas de vue, entendit donner l'ordre de faire sauter les ponts, et il crut devoir la prévenir qu'il était temps de mettre sa personne en sûreté. La jeune dame ne répondit à cette observation que par des cris de désespoir; il lui semblait impossible que son mari ne revint pas à l'endroit où il l'avait laissée, et elle ne pouvait se déterminer à le quitter, car elle sentait que c'était se séparer peut-être pour toujours de la personne à laquelle elle prenait tant d'intérêt. Elle résistait encore par un autre motif: c'est qu'elle n'avait aucun moyen de continuer sa marche, sans monture, sans argent et sans vivres, et qu'il lui semblait mille fois préférable de mourir au poste où son mari l'avait placée pour l'attendre, que d'affronter, seule et à pied, les dangers d'une longue route, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, avec la seule perspective de souffrances inouïes et bien peu d'espoir de salut.

Le jeune officier respecta d'abord sa douleur et n'osa même pas tenter de lui offrir quelques consolations, car il concevait une affliction aussi grande et la difficulté qu'il y avait pour cette faible femme ainsi délaissée de prendre un parti. Cependant il résolut de ne point l'abandonner dans cette horrible situation, et lorsque les derniers hommes des dernières troupes gagnèrent la rive, il lui adressa la parole avec une politesse exquise, mais avec ce ton d'autorité qui pouvait seul la forcer à prendre une détermination.

— Il vous est impossible, madame, dit-il, de rester là plus long-temps. Vous ne devez pas perdre l'espoir de revoir votre mari, mais vous ne pouvez l'attendre ici. Vous allez monter sur mon cheval; je me ferai un devoir de vous escorter et de vous protéger autant qu'il sera en mon pouvoir, mais vous ne pouvez éviter de suivre le mouvement de l'armée. Je vous promets solennellement de m'arrêter dans les villes que nous rencontrerons sur la route aussi long-temps que la prudence le permettra, afin de tâcher de retrouver la personne à laquelle vous prenez tant d'intérêt, si elle a pu par une autre route parvenir au même point.

Il était difficile de refuser une offre faite avec tant d'empressement et de droiture, et, sans savoir encore à qui elle confiait sa destinée, elle consentit à suivre son nouveau guide.

Cette première journée s'acheva sans qu'aucune parole fût proférée d'un côté ni de l'autre. Le chef de bataillon avait voulu laisser à sa compagne la libre disposition de son cheval, et il suivait à pied, profondément ému de l'affliction dont il était le témoin, qui ne se manifestait cependant que par des larmes silencieuses ou des prières mentales adressées au ciel, et qui n'était indiquée que par le mouvement des yeux de la jeune dame, continuellement mouillés de pleurs.

(La suite à un prochain numéro.)

Trois places peuvent vaquer dans le cabinet, et pour les occuper on met en première ligne trois hommes qui sont tout-à-fait selon le cœur de M. Guizot. Cela ne nous surprend pas. C'a été depuis douze ans la pensée constante de cet homme d'état de composer un cabinet doctrinaire pur, et peut-être croit-il que le moment est venu de donner cette satisfaction à son amour-propre et à sa politique. Nous aimerions cela tout autant que cette situation équivoque dans laquelle un cabinet est toujours forcé de se tenir lorsqu'il n'est pas composé d'hommes ayant tous la même pensée et tendant au même but. Vienne donc un cabinet doctrinaire pur avec les hommes de la complicité morale; nous ne le redoutons pas. Nous aimons mieux avoir affaire à des adversaires bien décidés et qui nous combattent franchement. Peut-être aussi la présence aux affaires d'un cabinet sur les membres duquel l'opinion serait faite depuis long-temps aurait-il pour résultat de tirer l'opposition constitutionnelle de sa torpeur, et de la décider à donner au pays une impulsion dont il manque depuis long-temps, à laquelle il était habitué, et dont l'absence a fait qu'il s'est arrêté au moment où elle a cessé de lui être donnée. Cette impulsion, il la recevait autrefois de l'opposition parlementaire quand les chambres étaient assemblées, et des organes de cette opposition quand la session était close. Or, qui pourrait dire aujourd'hui, par exemple, quelle espèce d'impulsion les chefs de la gauche ont donnée à l'opinion publique dans le courant de la session qui vient de finir? Qui pourrait dire quelle impulsion le *Siècle*, le *Courrier français*, le *Commerce*, le *Constitutionnel*, organes habituels des différentes nuances de l'opposition qui ne se rallient pas à l'extrême gauche, sont disposés à lui donner dans l'intervalle des sessions? Ces journaux n'ont aucun programme; ils vont à l'aventure, comptant uniquement sur les événements pour faire les frais de leur polémique.

La composition d'un ministère dans lequel l'élément doctrinaire serait tout puissant aurait pour effet de rendre à ces journaux une certaine unité, une certaine vigueur qui leur manquent depuis long-temps, et qu'ils ne tarderaient pas à communiquer au pays s'ils les retrouvaient eux-mêmes. Voilà surtout la raison qui nous fait désirer qu'on ne tarde pas trop à donner à M. Guizot les nouveaux collègues qu'il désire, et qui donneront au système cette allure décidée qui forcerait, nous n'en doutons pas, le pays à en finir avec lui.

Tous les ministres viennent de faire annoncer qu'à partir de ce jour ils ne recevraient plus. Ainsi donc les ministres n'ouvrent leurs salons, ils ne dressent leurs tables que lorsqu'il y a à Paris des députés ou des pairs de France, c'est-à-dire lorsqu'il faut qu'ils agissent sur l'esprit de ceux dont ils sont justiciables. Les réceptions, les dîners, les fêtes ne sont donc pour eux qu'un moyen de corruption auquel ils cessent de recourir aussitôt que la nécessité de leur situation ne les y condamne plus.

Le *National* publie aujourd'hui sa troisième liste de souscriptions en faveur de l'Irlande. Cette liste porte le chiffre des sommes reçues jusqu'à ce jour à 4,137 fr. Nous croyons savoir que le *National* aurait déjà pu, s'il l'avait voulu, constater une recette de plus de trois mille francs.

C'était hier le septième anniversaire de la mort d'Armand Carrel. Un nombre considérable de personnes appartenant à toutes les classes de la société se sont rendus individuellement, pendant toute la journée, au cimetière de Saint-Mandé, pour visiter la tombe de l'illustre écrivain. Dans les premières années qui suivirent la mort de Carrel, ses amis avaient considéré comme un devoir d'aller aussi visiter cette tombe; ils ont dû renoncer à cette manifestation sincère et recueillie depuis qu'on a essayé d'en faire une occasion de déplorables désordres. Le souvenir de Carrel n'en vit pas moins dans leur cœur comme dans celui des personnes qui avaient pensé qu'un jour cet homme remarquable serait appelé à rendre les plus grands services à son pays.

M. l'amiral de Mackau a fait choix des aides-de-camp et des secrétaires qu'il doit avoir comme ministre. Les premiers sont MM. Lartigue, capitaine de corvette, et Kerouartz, lieutenant de vaisseau; les seconds, MM. Vignert, sous-commissaire de la marine, sous-chef au ministère, et Marchand, employé de l'administration centrale.

Tous les journaux ministériels annoncent que M. le prince et M^me la princesse de Joinville ont dû assister hier à une fête qui leur a été donnée par le corps de la marine à Brest. Les mêmes journaux disent aussi qu'on a fait à Buckingham-Palace de grands préparatifs pour le bal qui a dû y être offert hier à la princesse Clémentine, fille du roi des Français, et au prince de Cobourg, son mari. De son côté, M. le duc de Montpensier court après les ovations dans l'ouest; il donne des dîners et en reçoit, et mène assez joyeusement la vie, s'il faut s'en rapporter aux récits des feuilles officielles. On voit que les frères et sœurs de M. le duc d'Orléans paraissent avoir déjà un peu oublié la perte qu'ils ont faite, ou du moins que le souvenir de cette perte ne les empêche pas de prendre part aux plaisirs qui se rencontrent sur leur passage. Tout cela forme un contraste assez singulier avec la suppression de la célébration des fêtes de juillet.

Mohammed-El-Aboudi, maréchal-des-logis dans la cavalerie indigène (escadron d'Afrique), récemment nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, et dont le *Journal des Débats* a raconté avec tant d'admiration les brillants faits d'armes contre l'armée française, vient d'être promu au grade de sous-lieutenant au même corps.

Le roi partira demain avec la famille royale pour le château de Bizy, situé en Normandie. S. M. se proposait de s'y rendre par un convoi spécial du chemin de fer de Rouen, et des ordres avaient même été donnés pour cela. Mais lorsqu'il a connu ces dispositions, le conseil des ministres s'est rassemblé, et, après délibération, il a émis l'avis que le mode de locomotion par les chemins de fer n'était pas assez sûr pour qu'on pût laisser Louis-Philippe s'y aventurer. En conséquence, S. M. se rendra à Bizy en voiture de poste.

En Belgique, où les chemins de fer sont exploités par le gouvernement et non par des compagnies, le roi Léopold n'a plus, depuis long-temps, d'autre manière de voyager. Est-ce que le ministère voudrait aujourd'hui condamner lui-même le système qu'il a fait adopter par les chambres pour l'exploitation des chemins de fer?

Nous puissions à une source officielle quelques indications sur la rapidité avec laquelle sont transmises les dépêches par la voie télégraphique.

On reçoit à Paris, point central, en trois minutes les nouvelles de Calais, au moyen d'une ligne composée de 27 télégraphes; en deux minutes de Lille par 22 télégraphes; en six minutes de Strasbourg par 46 télégraphes; en huit minutes de Lyon par 50 télégraphes; en huit minutes de Brest par 80 télégraphes.

Voici la liste des clubs en ce moment ouverts à Paris: Jockey-Club, rue Grangé-Batelière, 2; Grand-Cercle, boulevard Montmartre, 14; Cercle de Grammont, rue de Grammont, 7;

Cercle du Café de Paris; Cercle du Commerce, rue du Sentier; Cercle Agricole, rue de Beaune; Cercle des Intimes, rue Lepelletier; Cercle des Arts, rue de Choiseul; Cercle de l'Industrie, boulevard Poissonnière; Cercle Français, rue Vivienne.

Tous ces cercles sont autorisés par le pouvoir; dans tous on joue chaque soir, et dans plusieurs on joue très-gros jeu, le tout sous la surveillance et avec la permission de l'autorité. Si quelque association utile tentait de se former, peut-être lui répondrait-on que la loi sur les associations s'y oppose.

Bulletin de la Bourse de Paris du 25 juillet 1843.

Toujours même stagnation dans les affaires. Avant l'ouverture, la rente avait montré une légère tendance à la baisse qui ne s'est réalisée qu'en partie. Ouverte au parquet à 80 20, elle a fermé à 80 15 sans aucune autre variation. Après la clôture, la rente est restée demandée à 80 20.

Aucunes nouvelles.	
Cinq pour cent	121 70
Quatre et demi pour cent	104 95
Quatre pour cent	104 95
Trois pour cent	80 15
Actions de la Banque	3272 50
Obligations de Paris	1312 50
Rentes de Naples	106 50
Etats Romains	105 1/2
Dette active d'Espagne	27 0/0
Cinq pour cent belge	0 0
Trois pour cent belge	74 13
Banque belge	5085 *
Caisse Lafitte	1100 *

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen	670 »
Paris à Orléans	663 75
Rouen au Havre	513 75
Strasbourg à Bâle	195 »

Nous lisons dans le *Courrier français* :

Le ministère n'est pas exclusivement préoccupé des nécessités d'un remaniement; il songe aussi à créer quelques pairs avec qui il stipulera nettement ses conditions, pour que M. le maréchal Soult n'ait pas à leur rappeler un jour qu'ils doivent être ministériels à perpétuité. Quelques anciens députés feront partie de cette promotion. La même faveur avait été promise à beaucoup de membres de la chambre actuelle; mais le cabinet craint que les réélections ne lui soient défavorables, et il a restreint autant que possible le cercle de ses favoris.

On nomme déjà parmi les nouveaux pairs M. le comte Cornudet, M. le général Bonnemain que le ministère espère remplacer à la chambre des députés par M. Quesnault, le séide de tous les cabinets, quels qu'ils soient, et M. Pédre-Lacaze qui, destinant son siège au Palais-Bourbon à son frère, a eu la singulière naïveté d'envoyer sa démission de député en déclarant qu'il obéissait à des considérations de famille. M. Lacaze craint sans doute que quelques autres candidats ne viennent disputer son héritage et enlever à sa famille un mandat considéré par les députés ministériels comme un patrimoine auquel on doit faire rendre tout ce qu'il peut produire.

La clôture de la session, comme on le voit, n'a pas mis fin aux marchés et aux intrigues, et tout doit faire présumer que l'absence des députés ne profitera ni aux intérêts du pays ni à la moralité publique.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Avant de jeter un coup d'œil sur la marche des événements d'Espagne, accordons quelques lignes à ce qui se passe à Paris. Le 27, à l'occasion de la fête de Marie-Christine, il y a eu réception à l'hôtel de Courcelles.

Tous les Espagnols de distinction qui se trouvent en ce moment à Paris, dit le *Journal des Débats*, sont allés présenter leurs hommages à la reine-mère.

Dans cette réunion, naturellement la situation actuelle de l'Espagne a préoccupé tous les esprits; dans sa conversation et dans ses réponses, S. M., avec une réserve et un tact parfaits, s'est bornée à des vœux ardents pour voir enfin régner la paix et la concorde parmi tous les sujets de son auguste fille, et renaitre le bonheur dans un pays aux destinées duquel elle a présidé pendant plus de sept ans.

M. le maréchal président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères ont été reçus par la reine Christine à trois heures et demie. Le roi, la reine, M^me Adélaïde, M. le duc et M^me la duchesse de Nemours, M. le duc d'Aumale, sont venus à quatre heures offrir leurs félicitations à la reine-mère.

Que la famille royale aille féliciter une parente, la nièce de Marie-Amélie, la sœur de la duchesse de Berry, on le comprend jusqu'à un certain point. Mais la visite de MM. Soult et Guizot ne peut, en pareille circonstance, avoir qu'un caractère politique. C'est un vœu exprimé, c'est une démarche qui emprunte sa signification des événements qui s'accomplissent en Espagne. Otez ces événements et la part qu'y prend Christine, et dites ce qu'il y a de commun entre la veuve de Ferdinand et les ministres du gouvernement de la France.

Voici la dernière dépêche télégraphique :

Bayonne, 22 juillet.

Le courrier parti de Madrid le 20 au matin vient d'arriver. La ville n'était plus bloquée. La division Aspíroz seule était au Pardo, et Narvaez était toujours à Torrejon.

Seoane et Zurbano n'avaient pas dépassé Guadalaxara.

Perpignan, le 24 juillet.

Serrano a quitté Daroca le 18, se dirigeant sur Madrid. Un escadron de la cavalerie de Zurbano est venu se joindre à lui.

Ainsi Madrid est débloquent. Les généraux Seoane et Zurbano attendent peut-être des renforts. La dépêche ne donne aucune indication qui fasse deviner pourquoi, Madrid étant débloquent, Seoane et Zurbano ne s'avancent pas vers cette capitale. Serrano, se dirigeant sur Madrid, va compliquer encore cette bizarre partie d'échecs. Quant à Narvaez, on ne sait pas ce qu'il fait.

On ne voit plus, disent les *Débats*, ce que peuvent tenter désormais ces deux généraux (Seoane et Zurbano). Restent-ils à Guadalaxara pour attendre Serrano dans l'espoir de le battre séparément? Mais Narvaez, qui ne peut manquer de recevoir de leurs nouvelles, marchera nécessairement sur Guadalaxara, pour s'y trouver en même temps que son collègue, et alors Seoane et Zurbano seraient réduits à capituler dans cette ville. Restera ensuite la question de Madrid à vider.

On voit que le stratège de la feuille christine fait bon marché des efforts des espartéristes. Pour nous, il nous semble que la situation d'Espartero n'est plus si mauvaise, et que si Narvaez, Serrano et Aspíroz marchent encore quelque temps, son parti pourra bien prendre le dessus. Sans doute cela présente de très-grandes difficultés, mais elles ne paraissent plus invincibles.

Nous sommes tentés de féliciter l'Espagne de ce que le sang ne coule pas encore sur les champs de bataille. Pendant ces promenades continuelles de généraux qui s'observent, l'esprit public s'éclaircit, les progressistes reconnaissent que les principaux chefs de l'armée veulent les jouer, et ils se mettent en garde contre ces exploiters qui sont les mêmes dans tous les pays. Le jour viendra où Espartero et les partisans de Christine, c'est-à-dire le despotisme militaire sans gloire et le plat juste-milieu copié sur celui de France, seront tous deux remplacés en Espagne par un gouvernement dont la souveraineté du peuple sera la base.

En attendant, il faut compter avec la réalité. Espartero est encore en Espagne, mais on ne sait pas où. Les insurgés sont maîtres de la majeure partie du pays; mais une partie de ces insurgés est aussi hostile à l'autre que tous sont ennemis du régent. Les lieutenants d'Espartero et ceux de la coalition tiennent la campagne sans se nuire les uns aux autres; on se prononce, on se déprononce, suivant que les régiments ont plus ou moins d'ar-

gent ou d'habits à offrir aux transfuges, ou que les villes sont plus près des troupes de tel ou tel autre parti.

Selon la *Presse*, qui, comme organe du parti christino, accueille toutes les nouvelles qui lui sont favorables, Zurbano est à Logroño, dans la Navarre. Une lettre lui apprend même que ce général aurait voulu entrer de vive force dans cette place et qu'il aurait été tué dans l'action. A n'accepter que la première nouvelle, nous voyons sur la carte que Zurbano et Serrano sont tous deux à la même distance de Guadalaxara. Si tous deux marchent vers Madrid, nous pourrions avoir d'ici à quelques jours une affaire décisive.

Le gouvernement provisoire a rendu un décret de mort contre quiconque tenterait d'enlever ou n'empêcherait pas, le pouvant faire, d'enlever la reine Isabelle. Jusqu'à présent personne n'a paru avoir cette intention.

Il paraît que Barcelonne a été le théâtre d'un mouvement réactionnaire en faveur du régent. Le *Constitutionnel* du 24, qui s'exprime très-peu clairement, contient la note suivante imprimée à la dernière heure: « La réaction que nous craignons de la part des ennemis de la cause nationale et du drapeau levé par la junte suprême a été tentée ce soir en faussant l'honneur et en trompant la classe ouvrière. »

« Nous savons les moyens qui ont été employés: on a diminué le salaire de certains ouvriers, on a permis sans difficulté à d'autres ouvriers qui font partie de la milice de se retirer à la campagne. »

« On accuse d'être espartéristes les hommes les plus opposés à Espartero, prétexte dont se servent les hommes disposés à revenir en arrière pour dissoudre la milice nationale actuelle et la remplacer comme en 1837. »

« Voici quelques unes des mesures extrêmes qui ont accompagné l'état de siège de Madrid: »

L'ayuntamiento s'est déclaré en permanence. Les fonctionnaires qui ne se rendront pas à leurs postes lorsque la générale aura été battue seront destitués. Les noms de tous les miliciens qui, au premier appel, ne rejoindraient pas leurs compagnies, seront publiés dans la *Gazette officielle*, pour être livrés à la réprobation du pays. Une gratification de 5 réaux (1 f. 25 c.) par jour est accordée aux miliciens de l'infanterie, et de 10 réaux (2 f. 50 c.) à ceux de la cavalerie et de l'artillerie. Toutes les boulangeries et magasins de comestibles doivent être constamment ouverts depuis le lever du soleil jusqu'à onze heures du soir. Les boulangers sont tenus de faire une tournée de plus que de coutume, et les villages environnants ont ordre d'envoyer à la capitale tout le pain qu'il leur sera possible de confectionner.

M. Mendizabal a mis enfin à la disposition de l'ayuntamiento 3 millions de réaux (750,000 f.).

Le régent, qui, d'après la *Gazette officielle*, se trouvait à Santa Elena le 12, s'est rendu le 13 à Baylen, le 14 à Andujar, le 15 à El Carpio et le 16 à Cordoue. Ainsi, loin de s'arrêter pour observer la capitale, le duc de la Victoire ne pense qu'à suivre sa route à travers de l'Andalousie pour arriver à Cadix. La colonne qui l'accompagnait, à son entrée à Cordoue, se trouvait réduite, par suite de désertions, à 1,000 fantassins et 600 cavaliers.

On assurait que Van Halen était arrivé à Jerez, à dix lieues de Cadix, avec 600 hommes d'infanterie et 300 cavaliers; le reste de ses troupes l'avait abandonné.

Il y avait devant le port de Cadix la frégate de guerre espagnole *Christina*, le brick français *le d'Assas* et le bateau à vapeur anglais *le Lisard*; à Malaga, le brick *le Cygne* et le bateau à vapeur *le Caméléon*.

Le général Concha est arrivé le 13 à Grenade; il en est reparti le même jour avec des troupes, pour se réunir au brigadier Fernandez, qui a sous ses ordres une colonne de 4,000 hommes, et marcher ensemble vers Séville. Les troupes prononcées du camp de Saint-Roch étaient parties dans cette direction pour se joindre au général Concha.

« Hier 18 juillet, dit l'*Impartial* de Barcelonne, le consul de France, M. de Lesseps, a reçu dans une petite cassette la médaille d'or que lui ont offerte les Français comme témoignage de reconnaissance de la noble conduite qu'il a tenue lors des malheureux événements du mois de novembre dernier. Cette médaille représente d'un côté la Reconnaissance avec les emblèmes qui caractérisent cette figure et ces mots: « A Ferdinand de Lesseps, consul de France à Barcelonne, les Français reconnaissants. » Le revers de la médaille représente un groupe de trois figures allégoriques, qui sont la Valeur, l'Hospitalité et l'Honneur, avec ces mots: « Evénements de Barcelonne, novembre 1842. »

Le gouvernement ferme les yeux sur la rentrée des généraux christinos en Espagne, mais il s'occupe déjà des généraux et officiers espartéristes. Nous apprenons que, par décision ministérielle, les officiers-généraux qui pourraient dorénavant émigrer d'Espagne, par suite de l'insurrection actuelle, devront être dirigés sur le département de la Dordogne.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 20 juillet 1843. — Décidément il n'y a plus de repos pour nos troupes; si elles rentrent de temps à autre dans leurs cantonnements, c'est pour y passer trois ou quatre jours. Autrefois nous avions les expéditions du printemps et de l'automne; maintenant nous sommes en campagne toute l'année.

On croyait généralement à quelques mois de repos après les rudes fatigues que l'armée vient d'essuyer; mais il n'en est rien, et, malgré les chaleurs accablantes de ce pays, on n'en continue pas moins les opérations.

Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, que le lieutenant-général gouverneur avait laissé deviner, dès sa rentrée à Alger, que les troupes ne tarderaient point à entreprendre une nouvelle expédition; maintenant c'est positif. Une forte colonne se remet en campagne et part aujourd'hui ou demain de Medeah; elle doit se diriger vers le sud, et ses mouvements paraissent devoir être combinés avec ceux de la colonne de Milianah et de Mascara. 4,200 mulets arabes de la province de Medeah sont requis pour porter les fantassins et l'eau. Jugez si l'on se propose d'aller au loin!

Il est probable qu'Abd-el-Kader sera pourchassé dans toutes les directions, et que nos colonnes le suivront, au besoin, dans le désert.

La colonne mobile de Medeah sera commandée par le colonel Youssouf. M. le maréchal-de-camp Marey, qui est allé en mission à Tunis, n'est pas encore de retour; il a été désigné pour prendre le commandement de la brigade de Medeah, en remplacement du duc d'Aumale.

Milianah, qui a acquis depuis un an une grande importance, vient aussi de recevoir un général pour commandant: c'est M. le maréchal-de-camp Reuven, qui exerçait le commandement supérieur de Koleah. Il est parti d'Alger hier, à midi, pour se rendre à son nouveau poste. Le bâtiment à vapeur *la Chimère* a fait le 18 le courrier de l'ouest, et le *Cocyle* fait aujourd'hui celui de l'est.

BONE, 14 juillet. — Dans la journée du 6, nous avons vu rentrer en ville quelques fractions de la colonne mobile. Le 7, toutes les troupes avaient effectué leur rentrée; elles étaient méconnaissables. La colonne est restée cinquante jours dehors; elle a beaucoup fatigué et enduré des chaleurs vraiment insupportables, et cependant nous avons peu de malades. Mais les soldats ont le peau brûlée, leurs yeux sont en larmes. L'aspect de ces troupes est fort triste. Quelques jours de repos et le renouvellement des effets, ce qui est indispensable, remettront complètement nos braves soldats.

En ville, depuis quelques jours, les chaleurs sont si fortes qu'on ne sait où se tenir. Nos maisons sont devenues inhabitables. La population civile compte un assez grand nombre de malades.

Le brick *la Cigogne* est arrivé le 12 de Tunis, ayant à bord M. le général Marey qui était parti par le courrier du 20 juin dernier.

Le bateau à vapeur porteur de la correspondance est arrivé d'Alger le 13 avec de nombreux passagers. Parmi ces derniers se trouvent cent quarante-trois hommes congédiés de la légion étrangère, embarqués à Bougie, qui viennent régler leur masse avant de regagner leur pays. Ils sont presque tous Espagnols.

On écrit d'Oran, le 15 juillet: « On dit qu'Abd-el-Kader ne quitte pas les environs de Mascara. Sa présence en ces lieux est signalée par l'incendie des moissons, ce qui tient dans l'inquiétude nos Arabes qui n'osent pas s'éloigner de leurs tribus. On

de envoyer des soldats pour leur signifier de se rendre à Oran afin d'être employés aux transports. L'autorité leur donne l'assurance qu'on veillera à leur sûreté.

Il est certain néanmoins que si les quelques actes de brigandage qui ont été commis dans la direction de l'Oued-Hammam sont du fait d'Abd-el-Kader, ce dernier n'a pas avec lui des forces considérables, car depuis le 9 juillet quelques troupes travaillent à la construction d'un pont à Ouled-Djellal (quatre lieues de Mascara) et ne sont nullement inquiétées.

On assure, et ce n'est pas invraisemblable, que des marabouts ou derviches prêchent de nouveau la guerre sainte et sèment l'alarme sur divers points.

Le *Girgéois* est parti pour la France avec 90 convalescents.

Le *Cerbère* est arrivé aujourd'hui de Toulon avec 73 passagers.

Le 28. — Par suite des bruits répandus ces jours derniers, quatre marabouts avaient été arrêtés aux environs d'Oran; mais on vient de les rendre à la liberté. Les esprits se calment; il y a peu d'inquiétude maintenant. Il paraît cependant que quelques voleurs isolés sont dans l'intention de se joindre à la défection de plusieurs tribus qui ont abandonné leurs récoltes. Nombre de tribus n'auront pas de grains pour leur nourriture et seront obligées de venir s'approvisionner dans nos ports.

Une des colonnes de la division de Mascara, commandée par le colonel Liéry, a éloigné Abd-el-Kader des alentours de cette place.

Le bâtiment à vapeur le *Tartare* est parti le 17 pour Mostaganem.

Le *Cerbère* part aujourd'hui pour la France avec des convalescents.

M. le capitaine d'état-major d'Ilhiers, aide-de-camp de M. le lieutenant-général de Lamoricière, est parti pour Tunis, où il va acheter des chevaux pour les haras dont l'établissement est projeté dans nos possessions.

Le lieutenant des spahis Ismaël accompagne le capitaine d'Ilhiers.

Le *Propagateur de l'Aube* engage les citoyens à surveiller attentivement la révision des listes électorales :

Certains faits particuliers, dit-il, qui ont accompagné les dernières élections générales, nous ont initiés à beaucoup de petits secrets administratifs, et nous ont fait savoir combien entre le petit et le grand, le supérieur et l'inférieur, il existe encore de facilité et de moyens pour manipuler la matière électorale.

En thèse générale, et par la majorité des préfets qui courent, il est bien certain que les hommes indépendants ont les plus grandes chances de ne pas trouver leurs noms sur les listes qui seront publiées très-prochainement, et cela par la même raison que beaucoup de députés amis du ministère auront le pouvoir de faire inscrire les noms de prétendus électeurs à qui manqueraient les qualités requises. Aussi demandons-nous à nos amis de surveiller ces listes avec une scrupuleuse sévérité, de réclamer contre toutes les erreurs qu'elles contiennent, d'exiger hautement les rectifications nécessaires, et enfin de ne négliger aucun des moyens que la loi met en leur pouvoir pour arriver à la plus grande exactitude possible dans les listes électorales.

Chronique.

LYON.

Dernièrement un certain nombre de paroissiens et de paroissiennes de Saint-Didier-au-Mont-d'Or vint en procession à Fourvières, bannière au vent, les vierges faisant retentir l'air de leur fausset, les chœurs effarouchant de leur faux-bourdon les oiseaux du bois de Roche-Cardon, le curé et le vicaire conduisant avec plus ou moins de gravité le sacré troupeau.

Après l'office, il fallut songer au retour; mais le curé et le vicaire, retenus à Lyon par leurs affaires ou, comme on l'assure, par une généreuse invitation à dîner, déclarèrent au troupeau qu'il retournerait seul à Saint-Didier et en confierait la direction aux porte-bannières. La sortie de la ville s'opéra en assez bon ordre; mais de Lyon au point de départ il y a loin, le chemin est rude, les bannières sont pesantes, il y a beaucoup de cabarets sur la route, et les chants en plein air dessèchent fort le gosier. Tant il y a que

L'occasion, le vin de Poleymieux,
Et le diable aussi les poussant,

les porte-bannières déposèrent plusieurs fois leurs étendards sacrés à la porte des guinguettes et y firent de joyeuses libations.

C'était un dimanche; il y avait beaucoup de promeneurs sur les chemins, et les railleurs ne manquaient pas. On revint enfin; les bannières firent leur entrée triomphale dans le village et dans l'église. Mais on se demande comment le curé et le vicaire pourront désormais prêcher contre les cabarets, quand saint Didier est venu lui-même sur sa bannière faire station à leurs portes.

— Les prêtres continuent à faire leurs efforts pour s'emparer de l'instruction publique; il n'y a pas de conseil municipal qui n'ait à lutter contre eux sur ce point. M. le curé de Saint-Didier a demandé avec une grande insistance que les émoluments accordés par la commune à l'instituteur communal fussent donnés aux frères de la doctrine et aux sœurs de Saint-Charles; il a obtenu un refus formel.

— Nous apprenons de la famille du sieur C..., dont nous avons annoncé hier le suicide, qu'une lettre trouvée sur lui à l'adresse de M. F..., notaire, prouve évidemment que ce malheur est dû à un accès d'aliénation mentale, d'autant plus qu'aucun dérangement dans ses affaires ni aucun chagrin domestique n'ont pu motiver cette déplorable détermination.

— Les troupes qui doivent former le camp de Dessine y seront réunies dans la première quinzaine du mois d'août. L'infanterie doit y arriver du 5 au 8, la cavalerie du 7 au 10, l'artillerie du 9 au 11. C'est le génie qui établit les cuisines, contrairement à ce qui s'est fait très-souvent dans de semblables occasions, où les officiers d'infanterie étaient tenus d'établir les cuisines de leurs régiments.

De tous côtés s'élèvent autour du camp, en ce moment, des baraques destinées à des restaurants, des cafés, des magasins de toutes sortes. Les soldats devant coucher sous la tente, on ne baraque pas. La proximité du camp de notre ville, la foule de visiteurs, de plaisirs, de délassements, ont déjà fait baptiser le camp par les officiers de la garnison : on l'appelle le *camp de plaisance*.

— Le propriétaire de la Rotonde des Brotteaux, M. Francisque Arban, était traduit avant-hier devant le tribunal correctionnel pour avoir frappé M. François Thimonnier, chargé par M. Duplan, directeur des théâtres, de percevoir le cinquième, de la recette, qui lui est attribué par les réglemens sur les représentations équestres des frères Bouthor. Le 1er juillet dernier, sur les six heures du soir, M. Thimonnier se présente dans la Rotonde des Brotteaux avec l'huissier Dérioux pour exécuter une ordonnance de référé de M. le président du tribunal civil qui ordonnait la saisie du cinquième qui lui est dû, à défaut par le sieur Arban de satisfaire immédiatement à ses engagements. Après quelques explications assez vives, le sieur Arban déclara à M. Thimonnier qu'il était prêt à payer, et pour cela il le fit entrer dans son bureau en ayant soin de fermer la porte. Ce dernier préparait sa quittance lorsqu'il fut aussitôt assailli par Arban qui, armé d'un dos-

sier de chaise, lui dit : « A nous deux, brigand ! coquin ! je vais t'assommer ! » et en même temps il lui porta plusieurs coups des plus violents. Cette scène ne prit fin que par l'arrivée de l'huissier Dérioux qui fut attiré par les cris de Thimonnier.

Le sieur Arban ne s'est pas présenté à l'audience. Le tribunal l'a condamné à dix jours d'emprisonnement.

— Hier soir on a continué sur le quai Fulchiron à rechercher et à trouver des piastres d'Espagne; mais les enfants qui procédaient en grand nombre à cette recherche s'étant battus à plusieurs reprises pour s'arracher leurs trouvailles, ce matin il y a sur le quai un garde municipal qui empêche toute recherche. Les sablonniers qui déchargent les matériaux de remblai enlevés par le bateau dragueur vérifient autant que possible les sables et graviers avant de les jeter sur la voie publique.

Toutes les piastres que nous avons vues sont de Charles III. On a trouvé aussi quelques médailles de plomb.

— A la suite d'adjudications publiques faites à l'Hôtel-Dieu pour la location de terrains qu'il possède aux Brotteaux, diverses querelles ont déjà eu lieu par suite sans doute de rivalités entre les adjudicataires. Jusqu'ici, tout s'était borné à des injures; mais, à la suite d'une adjudication qui a eu lieu mardi 25, il s'est passé une scène qui aurait eu un caractère beaucoup plus grave. Le sieur J. C., qui est resté adjudicataire d'une portion de terrains, se serait vu assaillir dans la rue Confort par une troupe d'individus qui l'ont accablé d'injures et de coups; il se serait réfugié chez un marchand de fer chez lequel il serait resté jusqu'au moment où il aurait pu regagner son domicile sans danger.

— Ce matin, il est arrivé à la prison de Perrache, par la correspondance, deux forçats revêtus du bonnet et de la casaque rouges. Nous ne savons si l'on transfère ces forçats d'un bague à l'autre ou s'ils vont quelque part pour servir de témoins; l'un de ces hommes était jeune et avait une figure assez insignifiante, l'autre offrait un type ignoble d'habitué des bagnes.

— Comme les années précédentes, chaque candidat pour les Ecoles Polytechnique et Spéciale Militaire sera interrogé par deux examinateurs qui se succéderont à un intervalle de trois à cinq jours.

Les compositions se feront dans les départements deux jours avant l'arrivée du premier examinateur. Toutefois, les candidats à l'Ecole Polytechnique feront la version latine sous la surveillance du second examinateur, qui fera exécuter aussi le calcul trigonométrique, et auquel seront remis les épreuves de géométrie descriptive et les lavis d'architecture.

La date du commencement des épreuves à Lyon est fixée ainsi qu'il suit : pour l'Ecole Polytechnique, le 6 octobre; pour l'Ecole Spéciale Militaire, le 12 septembre.

— Voici le programme du concours d'ornement donné par la Société des Amis des Arts de Lyon pour 1843 :

Un panneau de tenture destiné à la salle des séances d'une académie des sciences, belles-lettres et arts, pour être exécuté en étoffe de soie.

Ce panneau aurait en exécution trois mètres trente centimètres de hauteur sur deux mètres vingt centimètres de large.

La réduction de la composition à présenter pourra être de moitié.

Le style à employer reste au choix des concurrents.

La figure, l'ornement, la fleur et tous autres accessoires réunis pourront servir à la composition de ce panneau, qui devra être entouré d'une bordure comprise dans la mesure de sa hauteur et de sa largeur.

Cette composition pourra être exécutée soit à l'huile, soit à la gouache, soit à l'aquarelle.

Les jeunes gens qui désirent concourir peuvent dès à présent se présenter au secrétariat du Palais des Arts pour s'y faire inscrire.

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

« Un accident qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences a eu lieu sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon dans la nuit de vendredi à samedi dernier. Le convoi des voyageurs à la remonte de Lyon à Saint-Etienne rencontra à quelque distance de Rive-de-Gier un convoi de wagons chargé de charbons qui descendait droit à lui, et sur le même rail-way, avec toute la rapidité que lui imprimaient la pente et le poids de ses wagons. Malgré les signaux donnés, du plus loin qu'on s'aperçut, par les conducteurs en tête des voitures, l'abordage ne put être évité, et le choc se fit durement sentir aux voyageurs, que les cris d'alarme avaient tenus quelques instants dans la plus cruelle anxiété. Cependant, sauf quelques avaries aux voitures, on n'a eu aucun malheur à déplorer dans cette rencontre, et personne n'a été blessé.

« Mais que l'on juge de l'affreuse catastrophe qui pouvait arriver si, au lieu de s'être reconnus de loin, la rencontre se fût faite au détour d'une des nombreuses courbes du chemin : alors on ne pouvait ni se voir, ni se prévenir, ni enrayer, et les voitures et les voyageurs eussent été dans le choc horriblement broyés !

« Quoi qu'il en soit, il y a ici une négligence impardonnable de la part d'un ou de plusieurs employés du chemin de fer, et il est de notre devoir de la signaler. Nous demanderons aussi, puisque l'occasion s'en présente, à quoi sert la nouvelle création d'un commissaire spécial sur le chemin de fer, si de pareilles négligences peuvent se produire et compromettre si gravement la sûreté des voyageurs. »

P. S. — M. le directeur du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon nous écrit à l'instant que ce récit est tout-à-fait controuvé; aucun accident n'a eu lieu.

DEPARTEMENTS.

On lit dans le *Sémaphore* :

« M. Tamburini a tenu sa promesse. Le célèbre chanteur, après avoir rempli ses engagements avec les directeurs des théâtres de Nîmes et de Montpellier, n'a eu rien de plus pressé que de se rendre à Marseille, dans la généreuse intention de donner une soirée au bénéfice des pauvres. M. Tamburini s'est mis à la disposition de l'administration des hospices, qui a accueilli ses offres avec autant d'empressement que de reconnaissance, et sous peu de jours le public sera admis à se faire une idée du mérite de cet artiste, un des plus beaux et des plus purs talents lyriques de ce temps-ci. Nous ne mettons pas en doute que les personnes à qui revient la charge d'organiser cette solennité musicale ne déploient dans cette circonstance toute l'activité nécessaire. Il est trop juste d'épargner au moins à M. Tamburini la perte d'un temps précieux, et tout le monde regretterait qu'il sacrifiait doublement ses intérêts dans l'accomplissement d'un acte si noble de bienfaisance. »

— Les assises de la Loire pour la troisième session de 1843 seront présidées par M. Alcock, conseiller à la cour royale de Lyon.

On nous annonce que l'ouverture de la session aura lieu le 7 août prochain.

— Mme Grachet de Farges vient de mourir à Châlon par suite

d'une méprise déplorable. Ayant besoin d'un cordial, cette dame a avalé un verre d'acide sulfurique, dont la bouteille s'est trouvée, par une fatalité inexplicable, confondue parmi d'autres bouteilles de liqueurs. Tous les secours ont été inutiles : Mme Grachet a expiré au bout de quelques heures dans des souffrances atroces.

(Patriote de Saône-et-Loire.)

— On lit dans le *Patriote des Alpes* (Grenoble) :

« Nous n'avons plus de directeur, partant plus de troupe.

« Hier, au moment où la toile s'est levée, un effroyable tumulte s'est manifesté dans la salle, et pendant trois quarts d'heure ce n'a été qu'un discordant concert de cris, de huées et de sifflets. Un billet avait été jeté sur la scène, et le public, qui semblait unanime, n'a pas permis que la pièce commençât avant qu'une réponse fût donnée.

« A la fin, un de MM. les régisseurs s'est présenté, et ce n'est pas sans peine qu'il interrompu à chaque mot, il a pu achever la lecture de la réponse de M. Grandjean.

« La lettre demandait le renvoi de toute la troupe d'opéra. « C'est demander, a répondu M. Grandjean, le renvoi de toute la troupe sans distinction... Comme j'ai fait tout ce que j'ai pu pour la bien composer, je ne puis espérer d'en former une nouvelle avec chance de succès. Je prie le public de vouloir bien laisser continuer la représentation, et dès demain, ne voulant pas être une cause de désordre, je remettrai entre les mains de l'autorité ma démission de directeur. »

« Le parterre a pris acte de cette déclaration, sans qu'il y ait eu une seule protestation contraire, et la représentation a pu aller jusqu'à la fin, les sifflets ne se faisant plus entendre que de loin en loin et lorsqu'il se produisait quelques applaudissements. »

— On lit dans le même journal :

« Commencée lundi de la semaine dernière, la vente de la bibliothèque de feu M. le marquis de Pina ne s'est terminée qu'après sept séances de cinq heures. Plusieurs libraires de Lyon s'y étaient rendus, et de nombreuses commissions avaient été envoyées de Paris et d'autres points, en sorte que les prix ont été généralement élevés : le produit a dû dépasser 14,000 fr. pour 8,000 volumes environ.

« La ville, qui a été constamment représentée à cette vente par M. Gabriel, bibliothécaire-adjoint, assisté de M. Crépu, membre délégué du conseil municipal, a acheté environ 500 volumes qui lui ont coûté au-delà de 2,500 fr.

« Cette acquisition se compose principalement d'ouvrages sur les antiquités et la numismatique, qui manquaient à notre belle bibliothèque publique; il y a aussi dans le nombre quelques manuscrits et éditions du XV^e siècle. »

— On lit dans le *Courrier du Velay* :

« Un meurtre vient d'être commis au village de Chacornac dans des circonstances bien malheureuses. Depuis long-temps le nommé Ch..., dominé par la plus brutale passion, poursuivait de son amour et de ses menaces la femme de son frère, homme honorable et d'un caractère très-bienveillant. La résistance de sa belle-sœur ne faisant qu'accroître et exalter sa passion, il en était venu au point de la poursuivre jusque sous les yeux de sa mère et de se porter contre l'une et l'autre à des violences que les liens de famille obligeaient à subir aussi discrètement que douloureux sement.

Une scène effroyable vient de mettre un terme au martyre que souffrait depuis si long-temps une malheureuse jeune femme entourée de l'estime publique et de l'affection de son mari.

Celui-ci, il y a quelques jours, sur les sept heures du soir, avait laissé sa belle-mère et sa femme seules dans l'intérieur de la maison, tandis que dans la cour, ou près de là, il taillait un morceau de bois avec son couteau.

Tout-à-coup, aux cris perçants qui partent de l'intérieur, il se hâte d'accourir. Un spectacle de nature à exciter toute la fureur d'un homme, même le plus paisible, l'y attendait : son frère, qui avait traîné par les cheveux la jeune femme hors de la présence de sa mère, s'efforçait, avec des paroles et des menaces horribles, de consumer sur elle les dernières violences.

Le mari, qui tenait à la main son couteau, en frappa son frère au bas-ventre. La mort fut instantanée.

On dit que ce malheureux, épouvanté d'une action si contraire à sa nature bonne et estimable, est en proie à un désespoir tel que l'on craint pour ses jours.

BULLETIN DES SOIES.

Les marchés de soies de la Drôme et de l'Ardèche continuent à être très-suivis; les transactions sont nombreuses et se font à des prix avantageux.

Vendredi dernier 21, à Romans, toutes les soies grèges qui avaient été apportées au marché ont été enlevées avec une augmentation sur les prix de 50 cent. par demi-kilogramme. Voici les cotes :

14/15 d. soies ordin. de pays, le 1/2 kilog.	25 50 à 26
12/14 d. soies courantes, le 1/2 kilog.	26 à 26 50
Paquetilles chiques, le 1/2 kilog.	20 à 24

Les soies de filature d'ordre 5/6 cocons se sont vendues de 32 à 33 francs.

A Aubenas, au marché du 22 courant, il s'est opéré d'importantes transactions sur les soies grèges aux prix suivants :

10/12 d. soies ordin., côtes du Rhône, le 1/2 kilog.	26 à 27
10/12 d. soies de pays, le 1/2 kilog.	26 50 à 27
9/10 d. soies de pays, —	27 50 à 28
9/10 d. soies de Joyeuse, le 1/2 kilog.	28 à 28 50

Les filatures d'ordre étaient aussi bien tenues :

12/14 d. soies fil. d'ordre 4/5 cocons, le 1/2 kilog.	32 à 32 50
9/10 d. — 3/4 — —	33 à 34
9/10 d. filatures des Cévennes, le 1/2 kilog.	31 à 32

A Nîmes, le cours des soies grèges, au 20 juillet, était :

Soie grège de Nîmes 5/6 le kilog.	56 25 à 57 51
— — 6/7 — —	53 45 à 54 49
— d'Alais 5/6 — —	56 25 à 57 51

La foire de Bagnols de juillet, qui est une des plus considérables de cette ville, a été belle quoique contrariée par la pluie du matin; il y a eu affluence de marchands et d'acheteurs. Les soies ont été vendues à la satisfaction des détenteurs.

A Avignon, malgré la faveur qu'obtiennent les grèges sur tous leurs marchés, les fabricants n'achètent que pour leurs besoins de chaque jour et sans empressement. Cependant les prix sont en voie de faveur.

A Marseille, pendant la semaine dernière, il y a eu sur la place des transactions très-importantes, particulièrement en qualités Perse. On évalue à 220 balles ces ventes qui se sont faites avec une hausse bien marquée pour certaines qualités.

Voici le résultat de la consommation : six balles Mestoup à la française à 17 fr. 50 c. et 18 fr. le 1/2 kilog.; cinq balles Brousse C. G. à 14 fr. 50 c.; huit balles Mestoup L. G. à 14 fr. 50 c. et 18 fr.; vingt-huit balles Brousse L. G. à 14 et 15 fr.; quatorze balles Morée à 10 fr. et 10 fr. 50 c.; cent seize balles Perse à 10 fr.

50 c. et 16 fr. ; dix balles Castravan à 11 fr. ; sept balles Baruthine à 9 fr. et 9 fr. 50 c. ; cinq balles Royale à 25 fr. 50 c. et 26 fr. ; huit balles Espagne et Tramas à 19 fr. 50 c.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Mulhouse, le 20 juillet, au *Courrier du Bas-Rhin* : « Les investigations de la justice ont enfin produit une découverte importante se rattachant au crime odieux commis à Mulhouse au mois de juin de cette année. On croit connaître aujourd'hui la victime de ce drame mystérieux. Si nous sommes bien informés, la femme dont le corps mutilé a été découvert dans une malle fermée, envoyée par le chemin de fer, serait une dame... originaire de Belfort, mais habitant depuis long-temps aux environs de Paris, où feu son mari était receveur ou vérificateur de l'enregistrement. Intéressée dans une succession ouverte dans le duché de Limbourg, elle aurait été appelée à Mulhouse par l'homme qui est sous la main de la justice, et qui est lui-même originaire de Belfort, pour traiter avec elle de la cession de ses droits. C'est le soir même de son arrivée ou dans la nuit du lendemain, sans avoir été vue de personne autre que du maître et des trois domestiques de la maison, située hors ville, sur la grande route d'Altkirch, que la malheureuse aurait été assassinée par le misérable qui l'avait attirée dans ce guet-apens. »

Nouvelles Étrangères.

SUISSE.

On lit ce qui suit dans la *Gazette de Lausanne*, sous la rubrique de Zurich : « On attend avec impatience la publication des actes relatifs à l'affaire Veitling ; on assure qu'ils contiennent des renseignements importants sur les affaires des communistes, mais que rien de positif n'a été découvert sur les personnes qu'on aurait désiré trouver compromises. Tout se borne à des suppositions. » Ces quelques mots résumant toute l'affaire des communistes. Nous l'avons dit et nous le répétons, la ridicule façon fait à Veitling n'a eu d'autre but que de servir d'une part les polices étrangères, et de l'autre de montrer quelques uns des hommes politiques de la Suisse sous un jour défavorable. Il paraît que la première intention réussit jusqu'à un certain point, et que les bluntschli de Zurich auront la gloire d'avoir servi sur le sol libre de la Suisse à un rôle que les gouvernements corrompus de l'étranger n'obtiennent guère que des hommes les plus tarés de leur pays. Quand au second point, celui de compromettre les hommes avancés du radicalisme suisse, la tentative seule montre le peu de portée de ces apprentis de l'école autrichienne, qui confondent, mêlent tout, et ont cru que le radicalisme et le communisme se trouvaient en rapports étroits.

ALLEMAGNE.

La justice politique continue à donner en Allemagne le déplorable spectacle des lenteurs et des tourments de toute espèce qu'elle fait subir à ceux sur lesquels elle s'appesantit. Ainsi le tribunal supérieur de Marbourg, dans la Hesse électorale, vient de prononcer, le 15 juillet, dans une affaire qui se rattache encore à l'attentat politique qui a eu lieu à Francfort en 1833. Le docteur Scheffer a été condamné à dix années de prison dans une forteresse, comme coupable de tentative de haute trahison. Le professeur Jordan a été condamné à cinq années de la même peine pour avoir pris part à un complot. Le docteur Hoch et le chapelier Kolbe ont été condamnés pour le même motif à deux années de la même peine. Le jugement forme un volume entier ; il a soixante-dix feuilles de longueur, d'après les journaux allemands. Il reste maintenant encore à prononcer sur le sort de onze malheureux impliqués dans la même cause, et qui pourront peut-être vieillir et mourir dans leur prison avant de voir la fin de leur procès.

Dans sa séance du 14 juillet, la diète de la Prusse rhénane a voté la complète émancipation des israélites, à la majorité de 54 voix contre 19, et elle a décidé que le gouvernement prussien serait prié de prendre le plus tôt possible des mesures pour réaliser ce vœu et pour mettre les israélites dans toutes leurs relations civiles sur un pied d'égalité parfaite avec les chrétiens.

La *Gazette d'Etat de Prusse* publie le relevé de tous les mariages mixtes qui ont eu lieu dans les provinces prussiennes pendant les années 1840, 1841 et 1842. Le nombre de ces mariages s'est élevé à 5,545 en 1840, à 5,468 en 1841 et à 5,668 en 1842 ; total en trois ans, 16,681 mariages mixtes. Sur ce chiffre total il y a eu 7,712 maris protestants et 8,969 maris catholiques.

Les chemins de fer de l'Autriche occupent en ce moment 40,000 ouvriers, et le gouvernement autrichien veut élever ce nombre jusqu'à 60,000, afin de pousser avec plus d'activité l'exécution de ces grandes entreprises.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 1^{er} juillet. — S. Exc. Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, est arrivé ce matin sur le bateau de guerre russe le *Mélèze*, à bord duquel se trouvait aussi S. Exc. M. de Titoff, nouvellement nommé au poste de ministre de Russie près la Sublime-Porte.

Jeudi, S. Exc. M. de Boutenief, envoyé extraordinaire de Russie, a eu l'honneur de remettre au sultan, en audience particulière, une lettre de S. M. l'empereur de Russie, par laquelle ce souverain témoigne à sa haute-tesse toute sa satisfaction pour la manière dont a été résolue la question de Servie.

M. E. de Klezl, chargé d'affaires d'Autriche, s'est rendu mardi à la Sublime-Porte, avec le premier interprète de la mission, pour remettre à S. Exc. Muntaz-Effendi la lettre de S. M. l'empereur d'Autriche en réponse à celle que le sultan lui avait adressée pour lui notifier le rappel de S. Exc. Rifaat-Pacha de Vienne et sa nomination en qualité de ministre des affaires étrangères.

S. Exc. Muktar-Bey, nommé dernièrement ambassadeur de la Sublime-Porte à Vienne, est parti lundi à bord du bateau à vapeur *Marie-Dorothee* pour se rendre à son poste. Mustapha-Raïf-Effendi accompagne Muktar-Bey en qualité de secrétaire.

Le gouvernement vient de diminuer l'intérêt de son papier-monnaie et de le réduire à 10 au lieu de 12 par an qu'il était avant. Les nouveaux billets portant cette réduction sont prêts et à la veille d'être mis en circulation ; ils sont attendus avec impatience, et on peut assurer d'avance qu'ils seront l'objet d'une recherche générale.

S. Exc. M. le baron de Bourqueney, ministre plénipotentiaire de France, s'est rendu ce matin à Pétra pour installer la commission chargée de surveiller les travaux du palais de l'ambassade. Cette commission, nommée par le ministère, est composée de M. le consul-chancelier, président, de l'un de MM. les secrétaires de la mission, des deux députés du commerce et du troisième drogman.

Un conseil extraordinaire a été tenu lundi dernier à la Sublime-Porte ; il s'est prolongé fort avant dans l'après-midi et avait pour objet principal la question persane, qui depuis quelque temps a le privilège d'absorber presque exclusivement l'attention du cabinet. On pense que de nouvelles instructions vont être envoyées simultanément aux plénipotentiaires turc et persan ainsi qu'aux commissaires anglais et russe, dans le but de faire cesser les dissidences qui se sont élevées en dernier lieu et qui menaçaient de compliquer encore cette fâcheuse affaire. Ainsi, l'on peut espérer que les mesures qui viennent d'être prises sont de nature à faire disparaître tous les obstacles et à hâter la solution de cette question. Nous pourrions même annoncer avec certitude ce résultat dans un très-court espace de temps, si l'on pouvait compter sur la franchise et la bonne foi du cabinet persan ; malheureusement ce sont là des qualités tout-à-fait étrangères aux hommes d'état de ce pays, et, malgré les excellentes dispositions qu'ils ont tout récemment manifestées, nous ne savons pas jusqu'à quel point il est permis de se fier à eux. Toutefois, comme le shah est convaincu de l'infériorité de ses forces, et que, d'un autre côté, les deux puissances qui sont intervenues dans cette médiation ne lui épargnent pas les remontrances, il est à présumer qu'il imposera à ses ministres l'obligation de se conduire avec loyauté dans cette négociation. Nous pouvons assurer que, dans ce cas, elle ne traînera pas en longueur ; car la Sublime-Porte est parfaitement disposée à en finir dès qu'elle pourra le faire avec dignité et convenance.

Il y a eu jeudi un autre conseil privé à la Sublime-Porte sous la présidence du grand-visir.

M. le comte Gilbert des Voisins, second secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, nommé en dernier lieu consul à Yassi, est parti jeudi par le bateau à vapeur de Kustendjeh pour aller prendre possession de son nouveau poste.

Le 23 juin, le paquebot français *L'Eurotas*, commandé par M. Eccande, lieutenant de vaisseau de la marine royale, se trouvant à la hauteur de Ténédos, aperçut un brick de commerce anglais ayant son pavillon berne et faisant des signaux de détresse. Le paquebot s'en étant approché, on reconnut que le navire anglais était à la côte, qu'il avait jeté à la mer une partie de sa cargaison, et que, malgré cet allègement, il était encore échoué très-profondément. Le commandant de *L'Eurotas* lui donna tous les secours en son pouvoir avec le plus louable empressement ; après trois heures de travail, il était parvenu à le remettre à flot, et il continuait sa route pour Constantinople. Le bâtiment qui se trouvait dans cette fâcheuse position est le *Fulmar* de Londres, chargé de suif. Ce secours arriva fort à propos, car, quelques heures plus tard, l'état de la mer n'aurait pas permis d'effectuer ce sauvetage.

ÉGYPTE.

Le *Minos*, arrivé à Marseille la semaine dernière, a apporté les nouvelles suivantes : ALEXANDRIE, le 6 juillet 1843. — Le pacha est toujours dans notre ville ainsi que son fils Ibrahim. La plus parfaite harmonie règne entre ces deux princes ; on les voit souvent ensemble à la promenade, et la place qu'Ibrahim occupe dans la voiture de son père est toujours la plus voisine de Mehemet-Ali. Leurs conversations roulent sur les améliorations matérielles de l'Egypte ; la manière si intelligente avec laquelle Ibrahim-Pacha administre de vastes domaines donne à ses conseils le plus grand poids.

Le 23 juin, le paquebot français *L'Eurotas*, commandé par M. Eccande, lieutenant de vaisseau de la marine royale, se trouvant à la hauteur de Ténédos, aperçut un brick de commerce anglais ayant son pavillon berne et faisant des signaux de détresse. Le paquebot s'en étant approché, on reconnut que le navire anglais était à la côte, qu'il avait jeté à la mer une partie de sa cargaison, et que, malgré cet allègement, il était encore échoué très-profondément. Le commandant de *L'Eurotas* lui donna tous les secours en son pouvoir avec le plus louable empressement ; après trois heures de travail, il était parvenu à le remettre à flot, et il continuait sa route pour Constantinople. Le bâtiment qui se trouvait dans cette fâcheuse position est le *Fulmar* de Londres, chargé de suif. Ce secours arriva fort à propos, car, quelques heures plus tard, l'état de la mer n'aurait pas permis d'effectuer ce sauvetage.

Le 23 juin, le paquebot français *L'Eurotas*, commandé par M. Eccande, lieutenant de vaisseau de la marine royale, se trouvant à la hauteur de Ténédos, aperçut un brick de commerce anglais ayant son pavillon berne et faisant des signaux de détresse. Le paquebot s'en étant approché, on reconnut que le navire anglais était à la côte, qu'il avait jeté à la mer une partie de sa cargaison, et que, malgré cet allègement, il était encore échoué très-profondément. Le commandant de *L'Eurotas* lui donna tous les secours en son pouvoir avec le plus louable empressement ; après trois heures de travail, il était parvenu à le remettre à flot, et il continuait sa route pour Constantinople. Le bâtiment qui se trouvait dans cette fâcheuse position est le *Fulmar* de Londres, chargé de suif. Ce secours arriva fort à propos, car, quelques heures plus tard, l'état de la mer n'aurait pas permis d'effectuer ce sauvetage.

Abbas-Pacha, petit-fils de Mehemet-Ali, est chargé d'administrer les affaires commerciales, de concert avec Boghos-Bey.

On assure que de grands changements vont avoir lieu au consulat-général de France. On parle de la prochaine arrivée de M. le marquis de Valette avec une mission particulière. Il aurait la gérance du consulat par intérim. On croit toujours que M. de Lesseps viendra ici remplir les fonctions de consul.

M. Torelle, chancelier, second drogman, a été nommé premier drogman à la place de M. Dantan, nommé secrétaire-interprète à l'ambassade de Constantinople, et M. Fleurat, second drogman, chancelier à Bagdad, de néral par intérim à la chancellerie d'Alexandrie, en attendant la nomination du nouveau chancelier.

Le muphti d'Ager qui a été destitué se trouve ici depuis quelques jours. Le Nil augmente toujours.

Les cas de peste sont de plus en plus rares. Nous sommes sans nouvelles de la Syrie. Les nouveaux comestibles commencent d'arriver, et bientôt le gouvernement sera dans le cas d'en opérer des ventes.

AFRIQUE CENTRALE.

On a reçu à La Haye des lettres de Port-Natal (cap de Bonne-Espérance). Les nobles tentatives des boërs ou émigrés (anciens colons hollandais) pour se soustraire à la domination britannique, non au moyen d'une insurrection, mais en cherchant une nouvelle patrie, viennent enfin d'obtenir un succès inespéré. Le gouvernement colonial du Cap a reconnu, non droit de se soumettre à quelque autre puissance, mais ses droits à une séparation administrative d'avec la colonie britannique. Elle recevra ses propres impôts, pourvoira à ses propres besoins, à l'exception des frais de la protection anglaise, et sera régie d'après les lois qu'elle se fera conformément au vœu des boërs. Il leur est cependant défendu d'avoir un autre pavillon que celui de la Grande-Bretagne. On croit que de cette manière cette matière assez difficile sera définitivement réglée. Les boërs se contenteront de ces concessions, et les Anglais seront débarrassés de l'hostilité de gens aussi braves et aussi résolus que les émigrés du Cap.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

Nous recevons, par la voie d'Angleterre, les journaux de New-York jusqu'au 24 juin. Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à citer l'extrait suivant du *Courrier des Etats-Unis* sur des troubles survenus dans le Bas-Canada :

Pendant la semaine dernière, le comté de Beauharnais, dans le Bas-Canada, a été le théâtre de sanglants désordres. Des contestations s'élevées entre les entrepreneurs du canal de Beauharnais et les Irlandais occupés à cette entreprise, ceux-ci ont d'abord cessé les travaux, puis se sont portés à des actes de violence et de destruction qui ont nécessité l'intervention de la force armée. Voici comment la *Minerve* rend compte de l'épisode le plus déplorable de cette émeute :

« Jeudi, dans la matinée, l'émeute prit un caractère plus grave. Des bandes d'individus armés de fusils, de pierres, de piques et de haches se ruèrent sur tous les magasins enfoncèrent et saccagèrent tout ce qu'ils trouvèrent sous leurs mains. Heureusement que ceux qui gardaient les magasins avaient fui à leur approche, car autrement il est facile de deviner quel aurait été leur sort. Tous les moyens furent mis en usage pour ramener à la raison cette bande de forcenés, mais inutilement. Pour dernière ressource, les autorités firent avancer un petit détachement du 7^e et trente hommes de cavalerie. La sommation d'usage fut lue pour leur enjoindre de garder la paix, mais toutes ces formalités semblaient enhardir les mutins de plus en plus. Alors les troupes tirèrent à poudre ; mais cette manière de les intimider n'eut encore aucun effet. Les autorités, se voyant cernées par une bande si considérable et qui paraissait déterminée, ordonnèrent aux dragons de tirer à balles et de charger les mutins au sabre, et en même temps au 7^e de se porter en avant, la baïonnette au fusil. Il paraît que huit hommes tombèrent morts et que plusieurs furent blessés. »

« Les émeutiers voyant la contenance ferme des troupes malgré leur petit nombre, prirent la fuite à travers les bois et les ruisseaux ; plusieurs, dit-on, se noyèrent en traversant une petite rivière. Le nombre des morts est, d'après les rapports qui circulent, d'environ vingt, tant tués que noyés, et on compte de trente à quarante blessés, dont deux sont morts à Saint-Thimothée des suites de leurs blessures. Les autres ont été transportés à l'hôpital de Lachine. Les fuyards se sont retirés dans les bois, et on disait qu'ils méditaient une autre attaque ; ils sont poussés à ces extrémités par quelques esprits turbulents et par des ressorts cachés qui n'ont pu encore être découverts. »

« P. S. — Nous venons de voir une personne revêtue d'un caractère officiel qui arrive de Beauharnais. Aucune autre rencontre n'a eu lieu entre les troupes et les émeutiers ; ces derniers se tiennent encore en embuscade dans les bois. L'enquête du coroner n'était pas terminée. On avait trouvé cinq corps morts sur le champ de bataille. Il y a maintenant à Beauharnais 250 hommes de troupes ; il est à espérer que la tranquillité se rétablira bientôt. Quelques hommes étaient retournés à l'ouvrage dans les sections d'en haut du canal. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE NOUVEAUTÉS en lainages et autres articles, situé dans un très-bon quartier de la ville. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Barbolat, rue Saint-Joseph, n. 42, au rez-de-chaussée. (2039)

COMPAGNIE DES PONTS SUR LE RHONE, A LYON.

Les entrepreneurs de travaux publics sont prévenus que, le 14 août prochain, il sera procédé, par le conseil d'administration de cette Compagnie, à l'adjudication des travaux de construction d'un pont à voitures, estimés 250,000 francs, y compris une somme à valoir de 22,574 francs 50 centimes pour cas imprévus.

L'adjudication sera tranchée en faveur de celui qui, avec des garanties convenables de solvabilité et de capacité, offrira le plus fort rabais sur les prix du devis déposé au bureau de la Compagnie, port des Cordeliers, n. 37, au 2^e, et dont on pourra prendre connaissance tous les jours, excepté les dimanches et les jours fériés.

Les soumissions seront conçues dans les termes suivants : « Je soussigné (noms et prénoms, qualités et domicile), après avoir pris connaissance du devis rédigé par l'ingénieur de la Compagnie pour la construction d'un pont à établir sur le Rhône, à l'amont de la barrière de Saint-Clair, et du cahier des charges y annexé, m'engage à exécuter lesdits travaux moyennant un rabais de (en toutes lettres) pour cent sur les prix de ce devis, à toutes les conditions duquel je déclare me soumettre. »

Le soumissionnaire inscrira de nouveau sur l'enveloppe cachetée qui contiendra sa soumission son certificat et son cautionnement, ses noms, prénoms, qualités et domicile et sera admis à en faire le dépôt dans les bureaux de la Compagnie tous les jours avant trois heures jusqu'à celui de l'adjudication.

Les soumissions seront ouvertes par MM. les membres du conseil réunis en comité, et le soumissionnaire qui, par son rabais et ses garanties, aura été déclaré adjudicataire, en sera prévenu à domicile par M. le directeur de la Compagnie, qui lui donnera l'ordre de mettre la main à l'œuvre. Fait à Lyon, le 26 juillet 1845. Le directeur de la Compagnie, HÉLIER. (2160)

A vendre.

MATÉRIEL D'UNE FABRIQUE D'ABSINTHE, dépendant de la succession de M. Petite. S'adresser au liquidateur du commerce, dans ses magasins, avenue de Saxe, ou à M. Millon, aux Brotteaux. (2049)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Lyon sont prévenus que les soixante et dix obligations sorties par le tirage à l'assemblée générale du 25 juillet, portant les numéros 4, 7, 78, 106, 118, 180, 182, 184, 203, 214, 223, 254, 240, 241, 305, 319, 323, 329, 331, 341, 364, 393, 408, 457, 469, 488, 499, 501, 523, 556, 582, 584, 596, 597, 609, 651, 658, 669, 677, 704, 713, 743, 773, 792, 793, 797, 803, 809, 828, 834, 856, 865, 866, 875, 879, 896, 900, 904, 1003, 1012, 1051, 1118, 1119, 1163, 1163, 1194, 1198, 1213, 1277, 1290, seront remboursés dans ses bureaux, quai Saint-Antoine, 36, le 31 décembre prochain. (7729)

AVIS.

Les délégués de la Compagnie du Chemin de fer de Marseille à Avignon ont l'honneur d'avertir MM. les souscripteurs de ladite Compagnie que, par suite des modifications qu'a reçues le traité de concession, il est indispensable que chaque souscripteur ait, avant le 1^{er} août prochain, réitéré sa souscription sur les listes déposées chez les personnes ci-après indiquées. Passé ce délai, il serait disposé des actions par eux précédemment souscrites. Signé : PAULIN TALABOT, JOSEPH RICARD, CHAPONNIÈRE, REY DE FORESTA.

Noms des personnes chez lesquelles on doit réitérer les souscriptions.

- A MARSEILLE.—MM. Wulfran-Puget, Roux de Fraissinet et C^e.
- A LYON.—MM. Etienne Gautier, Laurent Dugas.
- A PARIS.—M. Cahouet, notaire.
- A NISMES.—MM. Brochier, receveur-général, Vincent Devillas.
- A AVIGNON.—M. Verdet fils aîné.
- A MONTPELLIER.—M. L. Serre et C^e.
- A GENEVE.—M. Arthur Van Berchem. (2159)

A DATER DU 20 JUILLET,

L'AIGLE
PARTIRA POUR
CHALON
Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (7309)

PHARMACIE LARDET, Place de la Préfecture, n. 16, à Lyon.

Dépôt général de toutes les Spécialités brevetées de Paris.

Instruments en caoutchouc, Appareils pour l'allaitement, Glysopompes, Glyssoirs, Urinaux, Bandages et Cornets acoustiques de tous les systèmes. — Eaux minérales et artificielles de la France et de l'étranger. Expéditions et remises d'usage pour les demandes en gros. (8484)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix : 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (7149)

LES POIS
Le Perdriel, pharmacien breveté, élastiques, adoucissants à la gomme, suppuratifs au garou, produisent une suppuration abondante et de bonne nature, sans aucune souffrance, comme les pois d'iris et d'orange, si peu actifs, et qui, par leur dureté et la déformation dans la plaie, la rendent saignante et très-douloureuse. Les POIS LE PERDRIEL se trouvent dans beaucoup de pharmacies, et notamment chez MM. Vernet, place des Terreaux, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (3197—6469)

AVIS.

On demande PLUSIEURS OUVRIERS CONFISEURS et PATISSIERS ; les conditions sont très-avantageuses. S'adresser chez M. Benoît, rue des Célestins, n. 8, de huit à dix heures du matin. (2058)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.